



Conseil économique et social

Distr. générale
24 novembre 2008
Français
Original : anglais

Commission du développement social

Quarante-septième session

4-13 février 2009

Point 3 b) de l'ordre du jour provisoire*

**Suivi du Sommet mondial pour le développement social
et de la vingt-quatrième session extraordinaire
de l'Assemblée générale : examen des plans et programmes
d'action pertinents des Nations Unies concernant la situation
de groupes sociaux**

Poursuite de l'application du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement : cadre stratégique d'exécution

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport, établi en application de la résolution 46/1 de la Commission du développement social, définit un cadre stratégique d'exécution en vue de l'application, jusqu'en 2012, du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement.

* E/CN.5/2009/1.

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	3
II. Cadre stratégique d'exécution	3
A. Objectifs et contenu	3
B. Déterminer les domaines prioritaires d'intervention en matière de vieillissement	4
C. Modalités de mise en œuvre	7
D. Instruments essentiels	12
E. Coopération internationale	17
III. Recommandations	18
Annexe	
Indicateurs de moyens et de résultats concernant des programmes relatifs au vieillissement. .	20

I. Introduction

1. Dans sa résolution 46/1, la Commission du développement social a demandé au Secrétaire général d'élaborer un cadre stratégique d'exécution visant le Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement de 2002¹. Le présent rapport a été établi en application de cette résolution. Le cadre repose sur une analyse des activités nationales menées depuis 2002 pour dégager les priorités des politiques à suivre à l'avenir et recense les mesures à prendre aux fins d'une coopération internationale destinée à appuyer les activités nationales de mise en application.

II. Cadre stratégique d'exécution

A. Objectifs et contenu

2. Le cadre stratégique d'exécution vise à aider les États Membres à identifier un pôle d'activité en vue de l'application du Plan d'action de Madrid jusqu'à la fin de sa première décennie, en 2012. Les directives fournies aux États Membres s'inspirent en grande partie des résultats du premier cycle mondial d'examen et d'évaluation de l'application du Plan d'action de Madrid, qui a commencé en 2007 et a pris fin en 2008, à la faveur de la quarante-sixième session de la Commission du développement social. Le cadre s'inspire des enseignements tirés de l'examen et de l'évaluation, notamment du recensement des domaines où la mise en œuvre avait été lacunaire, et trace la voie pour l'étape suivante. Bien que le cadre ait vocation universelle, l'on y constate que les pays ne se trouvent pas tous au même niveau de développement économique et social ni au même stade de vieillissement démographique. Par conséquent, les activités nationales sur le vieillissement devraient se fonder sur des critères d'utilité, de faisabilité et de pragmatisme.

3. Le cadre souligne la nécessité de déterminer les principaux domaines prioritaires sur lesquels il faudra se pencher au cours de la deuxième moitié de la première décennie d'application du Plan d'action de Madrid pour faire avancer la mise en œuvre des recommandations prospectives que l'on y formule, dans le but ultime d'améliorer la qualité de vie des personnes âgées à travers le monde.

4. Dans le présent rapport, l'on étudie diverses approches qui permettraient de faire avancer l'application du Plan en fonction des priorités dégagées, notamment par l'autonomisation des personnes âgées et la promotion de leurs droits, la sensibilisation de l'opinion aux questions liées au vieillissement et le renforcement des capacités nationales dans le domaine du vieillissement. L'on y propose en outre des outils d'application essentiels en vue de renforcer les capacités nationales dans le domaine du vieillissement comme, par exemple, la définition de politiques reposant sur des observations factuelles, des efforts d'intégration ou l'adoption d'approches participatives pour l'élaboration de politiques et d'indicateurs du développement.

5. Il convient toutefois de souligner que le cadre stratégique d'exécution est à considérer comme un outil de promotion plus que comme un instrument technique

¹ *Rapport de la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement, Madrid, 8-12 avril 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente : 02.IV.4), chap. I, résolution 1, annexe II.

puisqu'en la matière, les recommandations formulées dans le Plan d'action de Madrid demeurent la référence incontournable.

6. Si le cadre met l'accent sur les activités nationales d'application, il vise également à améliorer la coopération internationale sur les questions de vieillissement, notamment à renforcer la capacité institutionnelle du système des Nations Unies en matière d'appui à l'action menée sur le plan national. Dans ce but, il importe, par exemple, de maintenir et de renforcer le rôle des commissions régionales des Nations Unies dans la mesure où elles peuvent faciliter la mise en commun des pratiques optimales à l'échelle régionale. Il convient également de renforcer le rôle des coordonnateurs des Nations Unies chargés de la question du vieillissement, afin de leur permettre de remplir leurs responsabilités pour ce qui est de faire avancer l'application du Plan d'action de Madrid. Il faut en outre sensibiliser les fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies à l'importance croissante que revêt la question du vieillissement de la population et à la nécessité d'en tenir compte dans les services consultatifs et d'assistance technique qu'ils offrent aux États Membres. Le vieillissement est une question à prendre en considération dans l'ensemble des politiques et programmes de développement – qu'ils portent sur l'atténuation de la pauvreté, la santé, l'éducation, l'agriculture, l'emploi, le développement de l'infrastructure ou l'aide humanitaire. Il importe donc que les institutions et organismes des Nations Unies s'investissent tous, de plus en plus, dans un dialogue, au demeurant crucial, sur les solutions à apporter aux questions suscitées par le vieillissement. Si les commissions régionales constituent un cadre intergouvernemental global pour la mise en commun de données d'expérience, ce sont les institutions spécialisées et autres organes que les ministères compétents des différents pays prennent le plus souvent pour interlocuteurs.

B. Déterminer les domaines prioritaires d'intervention en matière de vieillissement

7. Le cadre stratégique d'exécution vise en particulier à dégager des priorités pour les politiques nationales à suivre dans le domaine du vieillissement. Pour cet exercice, il est proposé de procéder à une analyse des données d'expérience récentes recueillies après la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement, d'examiner les progrès accomplis et l'état d'avancement dans l'application du Plan d'action de Madrid, de déterminer des priorités en fonction des difficultés et des options présentes dans les différents pays ainsi que des recommandations formulées dans le Plan, et de sélectionner des méthodes et des indicateurs de suivi et d'évaluation. Le présent rapport décrit ce processus en détail.

8. Le premier cycle d'examen et d'évaluation de l'application du Plan d'action de Madrid s'attachait à mettre en exergue les principaux faits nouveaux survenus dans le domaine du vieillissement depuis la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement, tenue en 2002. Dans son rapport sur la suite donnée à l'Assemblée (A/63/95), le Secrétaire général a recensé les principaux acquis, mais aussi les obstacles les plus tenaces en la matière. Lorsqu'ils détermineront les priorités pour les années à venir, les pays souhaiteront donc peut-être s'appuyer sur ces acquis, sans pour autant négliger les zones lacunaires, afin d'élaborer des stratégies et des formules pratiques devant leur permettre, à l'avenir, de surmonter ces obstacles et de formuler de meilleures politiques.

9. Au cours du cycle d'examen et d'évaluation, les États Membres ont dit avoir mis en œuvre avec succès un certain nombre de politiques et de programmes en faveur des personnes âgées : certains pays en développement ont créé de nouveaux mécanismes de protection sociale, tels que les pensions de protection sociale, tandis que des pays plus développés ont adopté des réformes pour stabiliser les caisses de pension existantes tout en confortant leur durabilité. Ainsi, plusieurs pays – Bangladesh, Bolivie, Namibie et Zambie – ont introduit de nouveaux régimes de pensions de protection sociale dont il est apparu qu'ils amélioreraient la situation économique des personnes âgées.

10. Certains pays ont également dit avoir pris des mesures axées sur la prestation de soins de santé aux personnes âgées et avoir mis en place une formation en gériatrie et en gérontologie pour mieux répondre aux besoins sanitaires des personnes âgées. Ainsi en Argentine, un programme a été instauré en 2002 afin d'offrir des médicaments génériques gratuits aux personnes âgées, et au Chili, les personnes âgées bénéficient désormais d'un suivi médical dans les centres communautaires offrant des soins de santé primaires. Un certain succès a été également rapporté s'agissant d'augmenter la participation des personnes âgées à diverses activités sociales, notamment en encourageant l'emploi des personnes âgées, ainsi que d'accroître la sensibilisation aux questions liées au vieillissement, notamment la maltraitance à l'égard des personnes âgées. En Australie, par exemple, il est obligatoire, depuis 2007, de dénoncer les cas de maltraitance survenant dans les centres de soins à long terme après qu'un cas se soit produit dans un foyer pour personnes âgées du pays. En outre, des efforts supplémentaires ont été déployés pour contribuer à prévenir la discrimination à l'égard des personnes âgées et pour promouvoir la création de programmes de solidarité entre les générations.

11. Des progrès ont également été réalisés s'agissant, en particulier, des liens à établir entre le vieillissement et le développement, notamment pour ce qui est de mieux reconnaître l'importante contribution – qui, souvent, ne saurait être mesurée en termes monétaires – au développement socioéconomique qu'apportent les êtres humains en prenant de l'âge. Le *Guide pour l'application du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement au niveau national*, établi par le Secrétariat de l'ONU, s'inspire de ce principe et offre ainsi des moyens pratiques de promouvoir un rapport harmonieux entre le développement et le vieillissement démographique².

12. Si le cycle d'examen et d'évaluation a permis de mettre en évidence quelques exemples de réussite, il a parallèlement exposé au grand jour toute une série d'obstacles communs à la mise en œuvre du Plan d'action de Madrid, révélateurs des lacunes significatives qui existent dans ce domaine. Ainsi, tandis que certains pays ont dit avoir mis en place des mécanismes officiels de protection sociale en faveur des personnes âgées, d'autres, encore nombreux, ne fournissent toujours qu'une couverture restreinte. En conséquence, nombreux sont les pays qui continuent à avoir du mal à garantir une sécurité de revenus aux personnes âgées, en particulier par des mécanismes de protection sociale viables. De même, alors que des progrès ont été enregistrés dans certains pays dans le domaine des soins de santé en faveur des personnes âgées, on observe la persistance, dans d'autres pays, d'un accès limité, voire inexistant, à des soins ou à des services de santé adéquats. En

² Peut être consulté sur le site Web suivant : <http://www.un.org/esa/socdev/ageing/documents/papers/guide.pdf>.

particulier, les difficultés associées à la prestation de services de soins à long terme continuent de préoccuper de nombreux pays.

13. Le cycle d'examen et d'évaluation a encore permis de mettre en évidence d'autres obstacles à l'exécution du Plan d'action de Madrid, notamment l'insuffisance d'une infrastructure favorisant l'autonomie des aînés pour leur permettre de vieillir dans leur communauté, et les possibilités limitées d'éducation et de formation pour cette catégorie de la population. Bien que quelques signes se dessinent en faveur d'une plus grande participation des personnes âgées à la vie sociale, les aînés continuent généralement d'être exclus de la vie politique, sociale et culturelle de la communauté. Qui plus est, la nécessité d'autonomiser les personnes âgées pour qu'elles puissent exercer leurs droits civils est toujours d'actualité.

14. La discrimination fondée sur l'âge et une vulnérabilité physique et émotive accrue qui peuvent accompagner le vieillissement font souvent que, dans de nombreux pays, les personnes âgées sont victimes d'atteintes à leurs droits, que la plupart des systèmes juridiques ne parviennent pas à protéger suffisamment. Les droits des personnes âgées peuvent être bafoués de diverses manières, allant du simple déni d'information ou de l'absence de consultation lors de la prise de décisions influant sur leur vie aux actes de violence physique ou morale, qu'ils soient perpétrés par des proches, des dispensateurs de soins ou d'autres membres de la société.

15. Malheureusement, très souvent, les personnes âgées ne sont pas appréciées à leur juste valeur et ne sont pas considérées comme des membres de la société à part entière, d'autant que l'image qui est donnée des personnes âgées et les comportements qui en découlent à leur égard sont souvent défavorables. La discrimination fondée sur l'âge – ou, comme on l'appelle souvent, l'âgisme – persiste également : il s'agit d'une attitude systématiquement empreinte de stéréotypes et discriminatoire envers certaines personnes pour le simple fait qu'elles ont atteint une étape chronologique dans leur vie et sont de ce fait considérées comme « vieilles ». La discrimination fondée sur l'âge a ceci de particulièrement pernicieux qu'elle se répercute sur l'image qu'ont les personnes âgées d'elles-mêmes; ces dernières peuvent ainsi assimiler les stéréotypes péjoratifs véhiculés par la société, qui suscitent et confortent en elles des sentiments d'impuissance.

16. Les succès, mais aussi les obstacles révélés lors du cycle d'examen et d'évaluation, permettent de tirer des enseignements qui pourront aider les États Membres à mettre en œuvre le cadre proposé. Il apparaît ainsi nécessaire de remédier à l'absence de volonté politique qui freine le règlement des questions liées au vieillissement, ainsi que de redoubler d'efforts pour garantir les ressources – humaines et financières – nécessaires et de renforcer les capacités nationales dans le domaine du vieillissement, notamment en améliorant la coopération internationale.

17. L'expérience tirée du cycle d'examen et d'évaluation du Plan d'action de Madrid variant selon les pays, la sélection des principaux domaines prioritaires sur lesquels il faudra se pencher au cours des années à venir variera, elle aussi, en fonction des pays. Le rythme du vieillissement démographique, le stade de développement économique d'un pays ou le poids politique des personnes âgées sont autant de facteurs qui influent sur le processus. Nonobstant ces différences intrinsèques, un certain nombre de priorités sont communes à tous les pays : il en va ainsi de la nécessité de mettre en évidence le lien existant entre le vieillissement et

le développement, et notamment de considérer le vieillissement comme une incitation au développement; de créer ou de préserver des systèmes de protection sociale viables pour mettre les aînés à l'abri de la pauvreté; d'assurer la participation des personnes âgées aux marchés du travail; de satisfaire la demande croissante de soins de santé – notamment de soins à long terme – abordables et de qualité pour les personnes âgées; de créer des environnements adaptés aux personnes âgées, et de garantir le respect des droits des personnes âgées et leur participation à la vie de la société. Toutes ces priorités sont interdépendantes et intimement liées les unes aux autres, dans la mesure où, par exemple, l'on ne saurait envisager de garantir l'accès des personnes âgées à des soins de santé abordables et de qualité sans s'attacher parallèlement à préserver la sécurité économique et la participation sociale des aînés.

18. Pour déterminer les priorités des politiques nationales à mettre en œuvre dans le domaine du vieillissement, il est indispensable de définir des méthodes et des indicateurs de suivi et d'évaluation. La définition d'objectifs et d'indicateurs sera essentielle pour suivre et mesurer l'état d'avancement de l'application et aidera les pays à déterminer s'ils progressent réellement vers la réalisation des buts énoncés dans le Plan d'action de Madrid. Une sélection d'indicateurs possibles est proposée dans l'annexe au présent rapport.

C. Modalités de mise en œuvre

19. En vue de contribuer à la réalisation des objectifs prioritaires choisis en matière de vieillissement, les États Membres peuvent mettre l'accent sur un certain nombre des principales approches des politiques nationales liées au vieillissement, qui pourraient se définir ainsi : autonomisation et participation, sensibilisation des personnes âgées; et renforcement des capacités nationales en matière de vieillissement.

Autonomisation et participation

20. L'autonomisation des personnes âgées pour leur permettre de participer pleinement et activement à la société se trouve au cœur du Plan d'action de Madrid et comprend deux approches, à court et à long terme. Les mesures à court terme consistent à adopter des lois pour garantir les droits fondamentaux des personnes âgées et empêcher que celles-ci ne soient victimes d'actes de violence et de sévices. Les mesures législatives peuvent consister à garantir aux personnes âgées l'égalité d'accès aux soins de santé, la sécurité économique de base et la participation des personnes âgées à la prise de décisions qui les concernent. Les mesures à long terme devraient tendre à promouvoir durablement des images positives du vieillissement non seulement dans la société en général, mais surtout chez les personnes âgées elles-mêmes.

21. Au niveau international, aucun document juridiquement contraignant n'aborde spécifiquement les droits des personnes âgées. Les principaux documents historiques de l'Organisation des Nations Unies sur les droits de l'homme sont la Déclaration universelle des droits de l'homme, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et la Convention relative aux droits des

personnes handicapées. Seul, ce dernier document, le plus récent de ceux-ci, fait spécifiquement référence aux personnes âgées. Cependant, on peut affirmer qu'en raison de leur caractère universel, ces documents reconnaissent implicitement les droits des personnes âgées dans la société. À ce jour, les Principes des Nations Unies pour les personnes âgées, adoptés par l'Assemblée générale en 1991 (voir résolution 46/91, annexe), constituent l'unique instrument convenu au plan international répondant aux besoins de toutes les personnes âgées.

22. L'approche des droits de l'homme est également clairement indiquée dans le Plan d'action international de Madrid. L'objectif est de faire en sorte que tous puissent vieillir dans la sécurité et la dignité et participer à la vie de leurs sociétés en tant que citoyens disposant de tous leurs droits. Le premier thème central du Plan d'action de Madrid consiste à réaliser pleinement les droits de l'homme et les libertés fondamentales de toutes les personnes âgées. Les recommandations du Plan d'action de Madrid portent spécifiquement sur le respect des droits de l'homme des personnes âgées et la prévention des mauvais traitements et de la violence dont elles sont victimes, mais elles ne sont pas juridiquement contraignantes. C'est pourquoi, les débats se sont poursuivis sur les possibilités d'élaborer un document juridique international concernant les droits des personnes âgées. Par exemple, dans la Déclaration de Brasilia adoptée à la deuxième Conférence intergouvernementale régionale sur le vieillissement en Amérique latine et dans les Caraïbes, en décembre 2007, les représentants se sont notamment engagés à tenir des consultations avec les gouvernements de la région pour promouvoir l'élaboration d'une convention sur les droits des personnes âgées dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies³.

23. La protection des droits des personnes âgées est l'élément central de toute politique touchant le vieillissement et le préalable le plus important à l'autonomisation des personnes âgées. Toutefois, pour que celle-ci s'inscrive dans la durée, il faut que les personnes âgées soient considérées comme des membres utiles et précieux de la société. Les personnes âgées actives, en bonne santé et productives peuvent apporter une importante contribution à la société, par exemple en assurant des soins à la maison, en créant des activités, en menant des activités bénévoles dans leur communauté. Les personnes âgées sont également des dépositaires importants de l'histoire et des valeurs d'une société et assurent la continuité nécessaire entre les générations, en particulier dans les périodes de transition rapide.

24. Les États Membres doivent donc encourager la promotion d'une image positive et réaliste du vieillissement et des personnes âgées. Pour ce faire, des mesures doivent être prises pour encourager les médias à aller au-delà des stéréotypes négatifs et à mettre en lumière toute la diversité de l'humanité, en montrant des personnes âgées en possession de tous leurs moyens et d'autres ayant besoin d'assistance. Pour sa part, le Département de l'information peut jouer un rôle important en formulant et en diffusant des messages positifs du vieillissement aux médias. Le rôle que les personnes âgées peuvent jouer, notamment en travaillant, en assurant gratuitement des soins de santé ou en menant des activités bénévoles dans leur communauté, doit également être souligné. En modifiant la façon dont les médias décrivent les personnes âgées et en les présentant sous un meilleur jour, on

³ Déclaration de Brasilia adoptée à la deuxième Conférence intergouvernementale régionale sur le vieillissement en Amérique latine et dans les Caraïbes : « Towards a society for all ages and rights-based social protection » (LG/G. 2359).

pourrait également dégager un consensus et assurer la confiance et la cohésion entre les générations.

25. Il n'est pas possible de donner une nouvelle image du vieillissement du jour au lendemain; il faut en général se placer dans une perspective à moyen et à long terme. Il faut d'abord commencer par donner aux personnes âgées une place et une certaine dignité dans la société en prenant des mesures d'ordre juridique et législatif. Par exemple, en Inde, un programme triennal de la société civile pour les zones les plus déshéritées permet aux personnes âgées de faire valoir leur droit à une pension de retraite. Des mesures doivent être prises simultanément pour promouvoir des politiques tendant à assurer la cohésion entre les générations et des politiques fondées sur le consensus social, afin d'éviter des situations où les jeunes et les personnes âgées se disputent les mêmes avantages et les mêmes ressources. Ces approches, clairement indiquées dans les grands thèmes ou dimensions importantes du Plan d'action de Madrid, doivent être réaffirmées dans le cadre stratégique.

26. Dans le Plan d'action de Madrid, il est également recommandé de donner une image positive du vieillissement, l'une des 18 questions prioritaires étant directement consacrée à l'image des personnes âgées. Tout au long de l'histoire, dans toutes les cultures, il est établi que l'expérience, la sagesse, l'autorité, la productivité et la dignité vont de pair avec l'âge. Cependant, ces valeurs et ces normes ont souvent été ignorées, et les personnes âgées sont parfois présentées comme une charge pour la société et l'économie. Il faut donc que l'image de la personne âgée, en tant que personne attachante, aux qualités diverses et à l'esprit créatif, jouant un rôle important, s'impose à l'attention du public. Dans le même temps, il faudrait que soit reconnue à sa juste valeur leur importante contribution en tant que consommateurs, salariés et prestataires de soins. Donner une image équilibrée de la personne âgée permettra également de lutter contre les pratiques d'exclusion, notamment à l'égard des femmes âgées, à l'échelon local et national.

Sensibilisation

27. Six années se sont écoulées depuis l'adoption du Plan d'action de Madrid, mais les personnes âgées, en particulier, sont peu au courant de son contenu. Le Plan ne pourra produire tous ses effets tant que des efforts plus importants n'auront pas été faits pour informer le public de ses divers aspects. Les activités de sensibilisation pourraient consister à renforcer les réseaux de coordonnateurs nationaux pour les questions de vieillissement, à collaborer avec les commissions régionales et à solliciter le concours du Département de l'information pour que les médias accordent plus d'attention à la question du vieillissement. Comme indiqué au paragraphe 5 ci-dessus, le cadre stratégique de mise en œuvre est un document de promotion, visant à recentrer l'attention sur les éléments importants du Plan d'action de Madrid.

28. La nomination d'un coordonnateur national de poids pour les questions de vieillissement, dans le cadre des structures gouvernementales, contribuera largement aux activités de sensibilisation. Le coordonnateur/la coordonnatrice devrait avoir une assez grande audience dans la communauté pour établir un dialogue avec les personnes âgées ou leurs représentants afin de partager l'information avec elles et d'intégrer leurs vues dans le processus d'élaboration de politiques. Un certain nombre de pays à tous les niveaux de développement socioéconomique et de

vieillesse de la population ont nommé des coordonnateurs nationaux pour permettre aux décideurs d'apprendre les uns des autres⁴.

29. Les commissions régionales peuvent encourager le transfert de données d'expérience entre les pays à l'intérieur ou à l'extérieur des régions. Le corollaire consiste à promouvoir une plus grande consultation entre les commissions régionales des Nations Unies proprement dites en ce qui concerne les résultats obtenus et les difficultés rencontrées. Un certain nombre de commissions régionales ont élaboré des plans novateurs dont les autres pourraient tirer parti.

30. Dans le domaine des soins de santé, beaucoup peut être fait pour sensibiliser les professionnels de la santé, notamment en assurant le perfectionnement dans le domaine de la gériatrie et de la gérontologie. Les spécialistes de la santé peuvent également accorder plus d'attention aux soins préventifs, aux soins de santé primaires, au traitement des maladies aiguës, aux soins palliatifs et aux soins de longue durée de qualité aux personnes âgées. Assurer aux personnes âgées une meilleure santé et de meilleurs soins de santé permettra à celles-ci d'être plus indépendantes et de participer plus activement à la vie de la société, des facteurs qui peuvent améliorer dans une large mesure leur image auprès du public.

31. La sensibilisation des décideurs, des parties prenantes et du public permet également de renforcer, entre les générations, la solidarité nécessaire à l'élaboration de politiques pouvant bénéficier aux personnes âgées. Par exemple, dans une approche portant sur tout le cycle de vie, on pourrait analyser l'influence qu'ont eue des décisions prises auparavant et les incidences de la situation économique sur la pauvreté pendant la vieillesse. Cela pourrait entraîner l'adoption de politiques qui, non seulement profitent aux personnes âgées d'aujourd'hui, mais également influent sur le comportement des jeunes. Ces approches très importantes permettent d'obtenir le soutien politique nécessaire, en particulier celui des jeunes générations, nécessaire pour engager les réformes.

32. La coopération entre les pouvoirs publics, la société civile, les milieux universitaires et les médias permet également de faire passer le message. Les informations peuvent et doivent être présentées d'une façon facile à comprendre, en utilisant des expressions à la mode et des slogans pour attirer l'attention du public sur des questions concernant les personnes âgées. Les organisations de personnes âgées peuvent apporter leur concours à la création de réseaux et à la diffusion de l'information. Il importe particulièrement, à cet égard, de sensibiliser les personnes âgées elles-mêmes. Des personnes âgées bien informées et formées sont mieux à même de participer activement et réellement à la formulation de politiques sur les questions qui les concernent. Les gouvernements peuvent faciliter ce processus en se mettant à l'écoute des personnes âgées et des organisations qui les représentent, en leur donnant l'information nécessaire et en recueillant leurs observations et leurs réactions. Si les personnes âgées sont mieux informées, elles apporteront une contribution plus utile à la formulation des politiques.

⁴ Pour obtenir de plus amples détails, veuillez vous référer au *Guide pour l'application du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement au niveau national*, disponible à : <http://www.un.org/esa/socdev/ageing/documents/papers/guide.pdf>.

Renforcement des capacités nationales en matière de vieillissement

33. La mise en œuvre du Plan d'action de Madrid dépend, dans une large mesure, de la capacité des gouvernements à répondre effectivement aux questions du vieillissement. Par conséquent, il convient d'accorder une attention particulière au renforcement des capacités nationales en matière de vieillissement, notamment en renforçant l'infrastructure institutionnelle, en investissant dans les ressources humaines, en mobilisant des ressources financières et en mettant davantage l'accent sur la recherche, la collecte et l'analyse de données. Outre les éléments fondamentaux que sont la capacité de planifier et de mettre en œuvre des programmes et des politiques, d'autres instruments tels que la formulation de politiques fondées sur la connaissance des faits et la collecte de données, l'intégration, l'approche participative de la formulation de politiques et l'utilisation d'indicateurs pour évaluer les progrès accomplis revêtent une grande importance.

34. Les pays qui n'ont pas encore élaboré de stratégies ou plans nationaux de vieillissement sont encouragés à le faire. En outre, un important élément concernant le renforcement de l'infrastructure institutionnelle consiste à nommer un coordonnateur de poids pour les questions de vieillissement. Comme indiqué au paragraphe 38 ci-dessus, le coordonnateur national devrait bénéficier de la confiance de tout le gouvernement et non pas seulement du ministre de la protection sociale, car il devra travailler avec les différents départements et secteurs gouvernementaux, ainsi qu'avec les groupes de la société civile.

35. Il convient de disposer de planificateurs bien formés pour prendre en compte les questions de vieillissement et les incorporer dans les plans et programmes et élaborer des indicateurs pour le suivi de la mise en œuvre. Il faudra également disposer d'autre part de personnel de santé ayant la formation adéquate pour traiter une population vieillissante, de spécialistes des questions actuarielles et budgétaires, à même de s'assurer que les régimes de retraite et de sécurité sociale sont suffisamment provisionnés, et de prestataires de services communautaires capables de veiller à ce que les besoins des personnes âgées soient satisfaits au sein de leur communauté. Le potentiel humain des personnes âgées elles-mêmes doit également être stimulé et développé, les individus étant susceptibles de faire des contributions importantes à leur communauté à tout âge. Il est encourageant de constater qu'un grand nombre de pays s'efforcent d'améliorer leurs capacités pour répondre aux besoins en personnel d'une population vieillissante.

36. La mobilisation des ressources financières est une autre condition préalable au renforcement des capacités et à la mise en œuvre effective des politiques et des programmes. Nombre de pays en développement ont besoin de ressources supplémentaires pour financer des caisses de retraite et des programmes de soins de santé aux personnes âgées. Face à ces problèmes de financement, la plupart des pays compteront sur la coopération internationale, par exemple l'aide publique au développement, pour répondre spécifiquement aux besoins des personnes âgées. Dans le même temps, ces pays devraient étudier des moyens novateurs de mobiliser des ressources internes pour répondre aux besoins en matière de santé et de protection sociale des personnes âgées. Il convient également que les pays en développement et les pays en transition consacrent des ressources aux programmes de microcrédit et autres formes d'assistance financière aux entreprises employant plusieurs générations susceptibles d'aider les personnes âgées à devenir ou à demeurer autosuffisantes.

37. La mobilisation de ressources financières nécessaires aux programmes, notamment les régimes de sécurité sociale et de retraite et les soins de santé, est plus efficace dans les pays à haut revenu. La préoccupation d'un nombre croissant de ces pays n'est pas de savoir comment mobiliser davantage de ressources, mais comment maîtriser les coûts des régimes de retraite et d'assurance maladie, à un moment où la population active diminue par rapport au nombre de retraités. L'un des principaux obstacles à la réalisation du Plan d'action de Madrid et à la rétention des capacités nécessaires consistera à maintenir des niveaux de ressources financières adéquats pour répondre aux besoins des personnes âgées.

38. On continue de réclamer davantage de données et des données de meilleure qualité pour aider à la planification, à l'évaluation et au suivi des programmes et des politiques relatifs au vieillissement. Le fait que les données sur la pauvreté dans le monde ne soient pas ventilées par âge reste un problème non résolu, qui rend l'ampleur de la pauvreté chez les personnes âgées difficile à évaluer précisément. En outre, l'absence de telles données compromet le travail d'évaluation des progrès accomplis vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, notamment l'objectif visant à réduire de moitié la pauvreté extrême et la faim chez les personnes âgées. La difficulté persistante à réunir des données, en particulier dans les pays en développement, reste un obstacle à l'obtention d'informations fiables et d'actualité sur la situation des personnes âgées dans le monde. Toutefois, des pays de différentes régions montrent une capacité accrue à réunir des données fiables et actualisées sur le vieillissement, comme en témoignent la tenue de réunions scientifiques et la publication de travaux de recherche. Cela est particulièrement important pour intégrer des données précises et les résultats des travaux de recherche dans le processus de formulation de politiques fondé sur la collecte de données fiables et représentatives qui permettent d'élaborer des politiques reposant sur des données probantes.

D. Instruments essentiels

Politiques fondées sur des observations factuelles

39. Les politiques fondées sur des observations factuelles sont des politiques qui reposent sur des données strictement objectives. Un aspect important de celles-ci est le recours à des études scientifiques pour déterminer les programmes et pratiques permettant d'améliorer les données utiles à l'élaboration des politiques. En outre, elles mettent l'accent sur les résultats. La formulation de politiques fondées sur des informations obtenues à la suite de collecte de données, de travaux de recherche et d'analyse donne une crédibilité politique et renforce la transparence et les mécanismes de responsabilisation. Elle peut également être considérée comme la conséquence de l'amélioration des capacités.

40. Les données du recensement, l'enregistrement des faits d'état civil et les enquêtes représentatives sont les éléments essentiels de la collecte d'information concernant le vieillissement et les personnes âgées. Le recensement et l'enregistrement des faits d'état civil ont l'avantage d'être universels. Les enquêtes permettent d'obtenir des informations précises sur des questions particulières et plus détaillées intéressant les planificateurs. Elles sont économiques mais ne touchent pas autant de personnes que les deux autres instruments. Tous les trois instruments

devraient être utilisés largement pour fournir les données nécessaires à la planification et à l'élaboration de politiques fondées sur des observations factuelles.

41. Les sondages d'opinion permettent d'indiquer aux décideurs le taux de satisfaction de la population en ce qui concerne certains programmes et politiques. Il importe en particulier de savoir si les personnes âgées sont touchées par une mesure spécifique prise par les pouvoirs publics. Les sondages permettent aux personnes âgées de faire connaître leur situation et leurs préoccupations. Les données recueillies devraient être ventilées par sexe, zone rurale ou urbaine, groupe ethnique ou appartenance religieuse. Il convient de reconnaître que les personnes âgées – hommes et femmes – ne forment pas un groupe homogène et que l'âge a des incidences différentes sur les personnes en fonction de nombreux facteurs tels que la résidence urbaine/rurale ou la prise en charge par les proches. En outre, la situation, les besoins et les priorités des personnes âgées changeront probablement au fil des ans.

42. Cependant, il semble souvent que, d'une part, l'évolution de la recherche sur le vieillissement et, d'autre part, l'élaboration et la mise en œuvre des politiques relatives au vieillissement, par exemple le Plan d'action de Madrid, demeurent des processus parallèles, presque indépendants. Trop souvent, les décideurs ignorent les résultats obtenus récemment dans la gérontologie, et les chercheurs ne croient pas que les pouvoirs publics prendront les mesures nécessaires pour mettre en œuvre les résultats de leurs travaux. Il va sans dire qu'il convient d'assurer une synergie entre la gérontologie et la politique gouvernementale, ce qui n'est pas souvent le cas.

43. Pour essayer de réduire le décalage entre la recherche et la politique gouvernementale, le Programme des Nations Unies sur le vieillissement et l'Association internationale de gérontologie et de gériatrie ont élaboré le programme de recherche sur le vieillissement au XXI^e siècle⁵. Ce programme de recherche se caractérise essentiellement par le fait qu'il vise à donner de solides informations scientifiques aux pouvoirs publics en ce qui concerne le vieillissement, notamment l'identification des priorités, la conception de mesures à prendre, le suivi et l'évaluation. Les principales priorités et les domaines de recherche critiques sont liés aux orientations prioritaires du Plan d'action de Madrid. Le programme de recherche encourage également les chercheurs à continuer d'étudier les domaines du vieillissement dans lesquels ils pourraient appliquer véritablement les résultats de leurs travaux. Le programme de recherche permettra donc de planifier et de formuler des politiques fondées sur des observations factuelles.

44. La formulation de politiques fondées sur des observations factuelles revêt, manifestement, une grande importance et s'impose au fil du temps, car les gouvernements doivent, estime-t-on, améliorer la formulation des politiques dans un monde caractérisé par des mutations rapides et la raréfaction des ressources. En dépit du manque de statistiques sur les personnes âgées, par exemple en ce qui concerne la prévalence du VIH/sida et les catastrophes naturelles, la prise de décisions fondées sur des faits concrets devient de plus en plus l'élément fondamental d'une planification et d'une formulation judicieuse des politiques et sous-tend des conclusions et des programmes importants sur le vieillissement, notamment dans les pays en développement.

⁵ Disponible à http://www.un.org/esa/socdev/ageing/stakeholders_academia.html.

Intégration

45. La conception de politiques et de programmes sur le vieillissement ne saurait être entreprise en dehors du contexte général de l'élaboration des politiques. Il convient tout d'abord d'intégrer ou de prendre en considération les préoccupations des personnes âgées dans les politiques nationales.

46. L'intégration, processus consistant à attirer l'attention sur des questions qui n'ont pas été dûment prises en considération, permet également de procéder à un recentrage et à une inclusion et a permis de mener des activités de sensibilisation à diverses questions, notamment celles concernant les personnes âgées. Elle est par définition une stratégie et un processus ainsi qu'un effort multidimensionnel. Une bonne intégration devrait conduire à une plus grande intégration sociale des personnes âgées et à la prise en considération du vieillissement dans tous les secteurs de la vie sociale, politique, économique et culturelle.

47. Le premier cycle d'examen et d'évaluation du Plan d'action de Madrid a montré qu'il était particulièrement difficile pour les États Membres de procéder à l'intégration, quelques rares approches seulement ayant permis de renforcer et de maintenir les capacités. Cela s'explique par le fait que l'intégration combine les intérêts d'un groupe particulier, à savoir les personnes âgées, avec ceux d'autres classes d'âge, et, ce faisant, aide à assurer la solidarité entre les générations, la coopération multisectorielle et une approche fondée sur le cycle de vie. La combinaison de tous ces éléments renforce la viabilité politique et peut entraîner des économies d'échelle.

48. L'intégration passe par la prise en considération des besoins et des intérêts des personnes âgées dans tous les secteurs publics tels que la santé, les finances ou les transports. Les personnes âgées peuvent être directement ou indirectement touchées pratiquement par tous les programmes, même ceux qui visent d'autres groupes. Par conséquent, il peut sembler logique de commencer par l'étude des textes législatifs, des politiques et des programmes actuels pour déterminer leurs incidences sur les personnes âgées, les changements à leur apporter pour qu'ils aient des incidences positives sur celles-ci. En d'autres termes, aucune politique ou aucun poste budgétaire important ne devrait être approuvé avant un examen de ses conséquences sur toutes les couches de la société, notamment les personnes âgées. Quelques pays seulement ont atteint ce niveau d'intégration des politiques.

49. L'intégration devrait permettre, en général, d'assurer un développement plus équitable d'une société au profit de tous les groupes sociaux. Par exemple, aborder les problèmes de santé, d'éducation, d'emploi ou de logement du point de vue d'un groupe social particulier (à savoir, les personnes âgées), permet d'accorder plus d'attention aux problèmes spécifiques de ce groupe et d'élaborer des politiques plus inclusives. Le succès de ces politiques inclusives peut se mesurer à l'aide d'un autre instrument important – l'approche participative de l'évaluation des politiques.

Approche participative de la planification, de la conception, de la mise en œuvre et du suivi des politiques

50. Le premier cycle d'examen et d'évaluation du Plan d'action de Madrid a montré que l'évaluation périodique de la mise en œuvre des politiques a permis, dans une large mesure, de planifier les politiques. Les États Membres sont encouragés à suivre continuellement la mise en œuvre du Plan d'action de Madrid

au-delà du premier cycle d'examen et d'évaluation en recueillant des informations pertinentes concernant les conditions de vie des personnes âgées, qui permettront de formuler des politiques fondées sur des observations factuelles. Les données devraient être recueillies régulièrement et les résultats communiqués à la Commission du développement social lors de ses sessions annuelles. Pour ce faire, l'une des méthodes est l'approche participative qui associe directement les personnes âgées à la collecte de données.

51. L'approche participative⁶ repose essentiellement sur la recherche participative, qu'on pourrait définir d'une manière générale comme s'agissant d'une recherche faisant appel à des principes, à des approches et à des méthodes qui permettent aux populations locales de procéder à leurs propres analyses et qui impliquent des changements personnels et institutionnels⁷. L'approche participative doit surtout permettre au processus de délibération gouvernemental de déterminer, à l'issue d'une évaluation participative judicieuse et rigoureuse, si les objectifs du Plan d'action de Madrid concernant les politiques nationales sur le vieillissement sont atteints aux niveaux local et national. L'évaluation participative des documents directifs mondiaux et nationaux sur le vieillissement permet de prendre en considération les vues de groupes qui n'ont pas participé précédemment au processus d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation de politiques qui les concernent.

52. L'approche participative devrait présenter les avantages suivants : a) élargir les sources d'information dont disposent les décideurs en complétant les données chiffrées par des renseignements qualitatifs; b) fournir aux États des renseignements pertinents, dans les cas où d'autres informations font défaut, par exemple quand les données statistiques ou autres données ne sont pas disponibles ou ne peuvent pas être recueillies à bref délai; c) définir des priorités pour les politiques et les programmes, qui reflètent les domaines d'intérêt des populations; d) suivre la mise en œuvre des politiques et des programmes et les réorienter au besoin; et e) permettre aux populations, en particulier celles qui sont exclues ou marginalisées, de présenter leur situation et d'exprimer leurs besoins et leurs aspirations. Autre avantage de l'approche participative – le fait de demander aux personnes âgées d'exprimer leurs vues et leurs opinions permet de donner à celles-ci beaucoup plus d'assurance.

53. L'approche participative se caractérise notamment par sa souplesse, qui découle du principal objectif du Plan d'action de Madrid, à savoir promouvoir la participation des personnes âgées au développement de la société. Le Plan d'action de Madrid préconise la participation des personnes âgées à la prise de décisions à tous les niveaux, notamment leur participation à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation des politiques et programmes qui concernent leur vie et leur bien-être. Parallèlement, il encourage l'instauration d'une société pour tous les âges, envisageant ainsi la participation des hommes et des femmes de différentes classes d'âge à sa mise en œuvre et à son évaluation. Pour que l'approche participative fonctionne pleinement, il convient essentiellement de créer des partenariats avec les

⁶ Voir *Guidelines for review and appraisal of the Madrid International Plan of Action on Ageing*, disponible à <http://www.un.org/esa/socdev/ageing/documents/MIPAA/GuidelinesAgeingfinal13%20Dec2006.pdf>.

⁷ HelpAge International, *Participatory Research with Older People: a Sourcebook* (London: HelpAge International (2002) p. 80.

diverses parties prenantes de la société civile. Les associations de personnes âgées peuvent être en particulier des partenaires efficaces, de même que d'autres organisations de la société civile comportant de solides réseaux locaux. Certains pays ont déjà créé des organes consultatifs indépendants sur le vieillissement et les préoccupations des personnes âgées, composés d'universitaires, de représentants du secteur privé et d'organisations non gouvernementales, pour intégrer la question du vieillissement dans toutes les politiques. Ces organes pourraient évaluer les politiques proposées par les gouvernements, étudier l'impact des politiques nouvellement proposées sur les personnes âgées et suggérer éventuellement des modifications. Les organes consultatifs pourraient être créés aux niveaux local et national.

54. Après avoir recueilli et analysé les résultats de l'approche participative, il faudra utiliser les instruments et les indicateurs d'évaluation pour traiter plus systématiquement les informations. L'élaboration d'indicateurs appropriés permettra de s'assurer du succès ou de l'échec des politiques en faveur des personnes âgées.

Indicateurs de mesure des progrès accomplis dans la mise en œuvre des politiques

55. Les indicateurs permettent d'élaborer des politiques et des budgets qui répondent aux besoins des personnes âgées. Pour élaborer des indicateurs, il faut se fonder sur des données valables et fiables ventilées par âge. Appelés communément substituts quantitatifs servant à représenter une caractéristique élémentaire d'un phénomène, les indicateurs sont des instruments de mesure. Bien que la mesure porte sur des connaissances précises, l'indicateur est conçu comme un moyen d'action. En d'autres mots, un indicateur est un instrument d'évaluation des politiques et doit, par conséquent, être strictement opérationnel.

56. Les indicateurs énumérés dans l'annexe au présent rapport ont été adoptés à l'issue de la réunion tenue à Malte en 2003, au cours de laquelle des experts internationaux ont approuvé une liste d'indicateurs proposés pour évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement. Les indicateurs concernent les 35 objectifs du Plan d'action de Madrid. Faute d'espace, seuls quelques objectifs et les indicateurs connexes sont présentés. Pour voir la liste complète des indicateurs et obtenir de plus amples informations, veuillez vous référer à l'annexe I de la publication intitulée *Guidelines for Review and Appraisal of the Madrid International Plan of Action on Ageing*⁸.

57. Les indicateurs proposés sont de deux ordres : les indicateurs de moyens, qui doivent permettre d'évaluer dans quelle mesure des programmes et des politiques ont été adoptés pour faire face aux problèmes découlant du vieillissement de la population et améliorer le bien-être des personnes âgées, ainsi que la portée et le champ d'application de ceux-ci, et les indicateurs de résultats, qui doivent permettre de recenser les changements positifs ou négatifs intervenus dans la qualité de vie des personnes âgées en utilisant des méthodes participatives de collecte de données.

58. Les États Membres sont encouragés à utiliser largement ces indicateurs et à choisir ceux qui semblent correspondre le mieux aux principales priorités qu'ils ont définies en ce qui concerne les politiques sur le vieillissement de la population.

⁸ Disponible à : <http://www.un.org/esa/socdev/ageing/documents/MIPAA/GuidelinesAgeingfinal13%20Dec2006.pdf>.

E. Coopération internationale

59. Dans de nombreux pays en développement ou économies en transition, le Plan d'action de Madrid ne pourra être pleinement mis en œuvre sans une coopération internationale bien coordonnée et renforcée.

60. Les États Membres disposent d'une multitude de ressources dont ils pourront tirer parti dans les années à venir, en particulier leurs propres plans régionaux et les programmes d'assistance technique de leurs commissions régionales, du Fonds des Nations Unies pour la population, du Programme des Nations Unies pour le développement, de l'Organisation internationale du Travail, de l'Organisation mondiale de la Santé, de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU et d'autres institutions des Nations Unies. Ces institutions et organismes ont déjà mis au point une série d'instruments, notamment des documents de travail, des trousseaux d'information et des manuels, destinés à aider les décideurs à progresser dans l'application du Plan d'action de Madrid. D'autres organismes intergouvernementaux, comme par exemple la Banque mondiale, apportent un appui fonctionnel et technique aux pays qui entreprennent de réformer leurs régimes de pensions. L'OCDE et l'Union européenne ont consacré une très ample bibliographie aux questions liées au vieillissement qui touchent les pays développés. Toutefois, les activités des organismes intergouvernementaux, notamment les organismes et organes du système des Nations Unies, demeurent fragmentaires et isolées. Pour remédier à ce problème, on pourrait, notamment, centraliser le travail effectué par les Nations Unies dans le domaine du vieillissement au sein d'un secrétariat commun, inspiré du modèle d'ONUSIDA.

61. Il existe, dans toutes les régions du monde, des pays se trouvant à un stade de vieillissement démographique plus avancé que d'autres et qui souhaitent peut-être faire connaître leur expérience en apportant une assistance technique à l'échelle bilatérale, voire régionale. Un pays, même voisin d'un autre – autrement dit, ne différant guère de ce dernier – peut déjà se trouver à un stade d'élaboration de politiques sur le vieillissement plus avancé et avoir une précieuse expérience à communiquer. Ce type de données d'expérience peut se divulguer par des voies officielles ou non. À cet égard, il importe d'insister sur le rôle que jouent les commissions régionales des Nations Unies s'agissant de faciliter la coopération régionale dans le domaine du vieillissement, un rôle que l'on ne peut que soutenir.

62. L'Institut international du vieillissement, à Malte, offre un riche programme d'études aux décideurs et planificateurs des pays en développement. L'Association internationale de la sécurité sociale fournit une assistance technique et élabore des bases de données contenant une multitude d'informations pertinentes en la matière. Plusieurs ONG internationales, comme HelpAge International, offrent aux pays en développement un soutien et une vaste expérience dans le domaine de la recherche fondamentale; elles informent les personnes âgées de leurs droits, élaborent des programmes types et apportent une aide aux personnes âgées en situation d'urgence. HelpAge International élabore de nombreux manuels, trousseaux d'information et orientations professionnelles utiles pour promouvoir l'élaboration de politiques dans les pays en développement. Une autre ONG, la Fédération internationale du vieillissement, se sert de ses propres organisations membres basées dans les pays développés pour créer des partenariats avec leurs organisations homologues des pays en développement afin d'exécuter des projets d'intérêt commun, et réunit, dans

le cadre de ses conférences biennales, les décideurs gouvernementaux pour mettre en commun des données d'expérience sur divers aspects liés aux politiques et au vieillissement.

63. L'Association internationale de gérontologie et de gériatrie et l'organisme britannique Help the Aged travaillent actuellement avec des pays africains pour recenser les lacunes existant dans les connaissances, la formation et la recherche s'agissant de promouvoir la prise en compte des problèmes gériatriques dans les systèmes de santé nationaux. L'American Association of Retired Persons réunit des décideurs et des personnalités influentes, dans les secteurs tant public que privé ainsi qu'au sein des ONG, de pays développés et de pays en développement, autour de questions de sécurité économique et de santé.

64. En dépit de ce travail, en cours ou conclu, il semble que la coopération technique soit des plus nécessaires dans le domaine du renforcement des capacités, en particulier pour ce qui est d'aider les pays à élaborer des plans d'action nationaux sur le vieillissement, à conceptualiser et à appliquer des stratégies d'intégration et à dispenser une formation au sujet de l'évaluation participative des politiques.

III. Recommandations

65. **Compte tenu du cadre stratégique d'exécution en vue de l'application future du Plan d'action de Madrid décrit dans le présent rapport, qui a été établi sur la base des résultats du premier cycle d'examen et d'évaluation du Plan ainsi que des contributions d'États Membres et de parties prenantes de la société civile, la Commission du développement social souhaitera peut-être encourager les États Membres à :**

a) **Consulter le cadre stratégique d'exécution lorsqu'ils élaboreront leurs stratégies et politiques nationales sur le vieillissement;**

b) **Se reporter au *Guide pour l'application du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement* au niveau national établi par le Secrétariat de l'ONU pour promouvoir dans les faits une relation harmonieuse entre le développement et le vieillissement démographique et pour associer concrètement les personnes âgées à l'élaboration de politiques;**

c) **Déterminer les priorités à suivre pour les années à venir en s'appuyant sur les acquis révélés lors du cycle d'examen et d'évaluation, tout en prêtant une attention particulière aux zones lacunaires, afin d'élaborer de meilleures politiques;**

d) **Avoir largement recours à des approches d'application de politiques telles que l'autonomisation et la participation, la sensibilisation et le renforcement des capacités, ainsi qu'à des outils d'exécution essentiels comme l'élaboration de politiques fondées sur les faits, des efforts d'intégration et des approches et indicateurs participatifs, tels qu'ils sont décrits dans le présent rapport.**

66. **La Commission du développement social souhaitera peut-être inviter les États Membres à adopter des mesures législatives visant à garantir le respect des droits fondamentaux des personnes âgées, et notamment à leur assurer une sécurité économique élémentaire, à leur apporter des soins adéquats et à**

garantir la participation des personnes âgées à la prise de décisions importantes qui influent sur leur vie.

67. En outre, la Commission du développement social souhaitera peut-être recommander aux États Membres d'entreprendre une série d'activités de sensibilisation, notamment de renforcer les réseaux de coordonnateurs nationaux sur le vieillissement, de travailler avec les commissions régionales pour mettre en commun leurs pratiques optimales et de solliciter l'aide du Département de l'information pour élargir la couverture médiatique sur les questions de vieillissement. Elle recommande également aux États Membres de faire un travail de divulgation auprès des personnes âgées et des organismes qui les représentent, en leur communiquant les renseignements dont ils ont besoin et en obtenant d'eux une information en retour pour que le processus national d'exécution intègre toutes les parties prenantes.

68. La Commission du développement social souhaitera peut-être également inviter les États Membres à revoir leurs capacités nationales en matière d'élaboration de politiques sur les personnes âgées et le vieillissement démographique, afin de mettre en œuvre les mesures voulues pour renforcer, en tant que de besoin, leurs capacités nationales dans ce domaine. La Commission souhaitera peut-être inviter les bailleurs de fonds internationaux ou bilatéraux à aider les pays en développement et les économies en transition à renforcer leurs capacités nationales en la matière.

69. La Commission du développement social souhaitera peut-être aussi encourager les États Membres à promouvoir le développement, à l'échelle régionale et sous-régionale, de réseaux d'experts et de praticiens représentant les États, les ONG, les milieux universitaires et le secteur privé, afin de démultiplier le potentiel en matière d'action politique sur le vieillissement.

70. La Commission du développement social souhaitera peut-être inviter le système des Nations Unies à renforcer sa capacité de soutenir l'action internationale sur le vieillissement, afin d'approfondir la compréhension des questions liées au vieillissement, notamment en augmentant l'efficacité des mesures politiques y relatives. À cet égard, la Commission du développement social souhaitera peut-être désigner un Rapporteur spécial chargé d'examiner les droits des personnes âgées et de lui rendre compte de ses conclusions à ses sessions ordinaires.

Annexe

Indicateurs de moyens et de résultats concernant des programmes relatifs au vieillissement

Orientation prioritaire I Personnes âgées et développement

Thème 1

Participation active des personnes âgées à la société et au développement

Objectif 1

Reconnaissance de la contribution sociale, économique, culturelle et politique des personnes âgées

Indicateur de moyens

- Disponibilité, portée et couverture des programmes encourageant et facilitant la participation des personnes âgées dans les domaines social, politique, culturel et économique (par exemple, pensions de protection sociale, mesures de promotion de l'emploi et recyclage des personnes âgées)

Indicateurs de résultats

- Pourcentage de personnes âgées parmi les bénévoles et/ou pourcentage de bénévoles parmi les personnes âgées
- Taux de participation des personnes âgées à un club, une organisation ou une institution religieuse
- Pourcentage de personnes âgées qui auraient voté lors des dernières élections

Thème 5

Solidarité entre les générations

Objectif 1

Renforcement de la solidarité par le biais de l'équité et de la réciprocité entre les générations

Indicateur de moyens

- Disponibilité, portée et couverture des initiatives visant à renforcer davantage la solidarité entre les générations

Indicateurs de résultats

- Pourcentage de personnes âgées portant un jugement positif sur la jeunesse/la génération plus âgée
- Pourcentage de personnes âgées fournissant une assistance (sous forme, par exemple, d'argent ou de soins) aux jeunes membres de la famille, de la communauté ou du quartier

- Pourcentage de jeunes portant un jugement positif sur les personnes âgées
- Pourcentage de personnes âgées s'occupant de leurs petits-enfants

Thème 7

Sécurité des revenus, protection sociale/sécurité sociale et prévention de la pauvreté

Objectif 1

Promotion de programmes permettant à tous les travailleurs de bénéficier d'une protection/sécurité sociale de base, notamment, s'il y a lieu, d'un régime de retraite et d'assurance invalidité et de prestations maladie

Indicateurs de moyens

- Disponibilité, portée et champ d'application de la législation sur la protection sociale de base pour tous les âges
- Disponibilité, portée et couverture des programmes de protection sociale tels que les pensions non contributives

Indicateurs de résultats

- Pourcentage de personnes âgées bénéficiant de programmes de sécurité sociale/protection sociale de base
- Pourcentage de personnes âgées utilisant divers services de santé publique
- Ratio actifs/retraités
- Pourcentage d'utilisateurs des services de santé satisfaits des prestations de services

Orientation prioritaire II

Promotion de la santé et du bien-être des personnes âgées

Thème 1

Promotion de la santé et du bien-être tout au long de la vie

Objectif 2

Élaboration de politiques de prévention des troubles de la santé chez les personnes âgées

Indicateurs de moyens

- Disponibilité, portée et couverture des programmes de prévention des maladies non contagieuses (concernant notamment la santé mentale, la vue, l'ouïe et la santé dentaire), particulièrement au niveau des soins de santé primaires
- Adoption de normes de sécurité pour prévenir les blessures à tous les âges
- Disponibilité, étendue et couverture des infrastructures de soins de santé primaires adaptées aux personnes âgées
- Disponibilité, étendue et couverture des programmes encourageant une qualité de vie liée à la santé et la qualité de vie en général

Indicateurs de résultats

- Espérance de vie
- Espérance de vie en bonne santé
- Changements dans la qualité de vie
- Taux d'invalidité
- Morbidité due à des maladies chroniques

Thème 4

Formation des personnes qui dispensent des soins de santé et des spécialistes de la santé

Objectif 1

Fournir des informations et une formation améliorées aux spécialistes de la santé et aux paraprofessionnels sur les besoins des personnes âgées

Indicateurs de moyens

- Nombre des agents de soins de santé primaires (médecins, infirmiers, kinésithérapeutes, agents de santé de district, techniciens de laboratoire, travailleurs sociaux, etc.) formés dans les principaux domaines de la gériatrie
- Nombre de gériatres dans les établissements de gériatrie
- Nombre de personnel des services de santé et des services sociaux ayant reçu une formation concernant les soins aux personnes âgées, par habitant
- Nombre de personnes qui dispensent des soins de santé dans un cadre non professionnel ayant reçu une formation de base concernant les soins spécifiques à l'intention des personnes âgées

Indicateurs de résultats

- Pourcentage de personnes âgées ayant reçu des soins de santé dispensés dans des services spécialisés de gériatrie
- Pourcentage de personnes âgées ayant reçu des soins non professionnels dispensés par un personnel qualifié

Thème 6

Les personnes âgées et les handicaps

Objectif 1

Maintien d'une capacité fonctionnelle maximale tout au long de la vie et promotion de la pleine participation des personnes âgées atteintes de handicaps à la vie sociale

Indicateurs de moyens

- Disponibilité, portée et couverture des programmes visant à maintenir une capacité fonctionnelle maximale tout au long de la vie
- Disponibilité, portée et couverture des politiques et programmes visant l'instauration d'un environnement adapté aux personnes âgées

- Disponibilité, portée et couverture des programmes portant sur les handicaps à tous les âges

Indicateurs de résultats

- Nombre de personnes âgées couvertes par des programmes visant à prévenir le déclin des capacités fonctionnelles
- Nombre d'habitations adaptées aux besoins des personnes âgées handicapées

Orientation prioritaire III Créer un environnement favorable et porteur

Thème 1

Logement et cadre de vie

Objectif 1

Action en faveur du « vieillissement sur place » dans la communauté, en tenant dûment compte des préférences individuelles et en offrant aux personnes âgées des possibilités de logements abordables

Indicateurs de moyens

- Disponibilité, portée et couverture des programmes visant à promouvoir le développement de communautés dans lesquelles les personnes de tous âges aient leur place
- Disponibilité, portée et champ d'application de textes législatifs stipulant qu'une assistance doit être accordée aux parents âgés

Indicateurs de résultats

- Pourcentage de personnes âgées indiquant que leurs conditions de logement et de vie sont adaptées à leur âge
- Pourcentage de ménages dans lesquels les personnes âgées disposent de lieux d'aisance, de salles d'eau, de systèmes d'évacuation des eaux usées et des déchets solides, d'infrastructures d'assainissement améliorées et d'eau potable
- Pourcentage de personnes âgées vivant avec un fils ou une fille ou un petit-enfant

Thème 2

Soins aux personnes âgées et assistance à ceux qui assurent ces soins

Objectif 1

Mise en place à l'intention des personnes âgées d'un continuum de prestation de soins, d'origines diverses et assistance aux dispensateurs de soins

Indicateur de résultat

- Disponibilité, portée et couverture des programmes permettant aux familles et aux communautés de s'occuper des personnes âgées

Indicateurs de résultats

- Pourcentage de personnes âgées recevant des services d'assistance de la famille, de la communauté ou des pouvoirs publics
- Pourcentage de dispensateurs de soins familiaux et communautaires bénéficiant de services publics d'aide
- Pourcentage de dispensateurs de soins se déclarant satisfaits de l'aide reçue dans leur activité

Thème 3

Abandon, mauvais traitements et violence

Objectif 1

Élimination de toutes les formes d'abandon, de sévices et de violence à l'encontre des personnes âgées

Indicateurs de moyens

- Disponibilité, portée et couverture des textes législatifs visant à lutter contre l'abandon, les sévices et la violence
- Disponibilité, portée et couverture des programmes visant à lutter contre l'abandon, les sévices et la violence à l'encontre des personnes âgées, notamment des programmes de sensibilisation du public et de formation du personnel des services de santé et des services sociaux en ce qui concerne les caractéristiques de l'abandon, des sévices et de la violence à l'encontre des personnes âgées
- Disponibilité, portée et couverture des programmes facilitant la notification des cas d'abandon, de sévices et de violence à l'encontre des personnes âgées
- Élaboration de mécanismes permettant de déceler les cas d'abandon, de sévices et de violence à l'encontre des personnes âgées

Indicateurs de résultats

- Pourcentage de personnes âgées faisant état d'abandon et de sévices
- Nombre de plaintes émanant de personnes âgées victimes d'abandon, de sévices ou de violences
- Nombre de cas d'abandon, de sévices et de violences à l'encontre des personnes âgées signalés par d'autres personnes